

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 16 août 2016 à 19 h 30 à la salle Joseph-Pelletier, située au 150, rue Saint-Joseph à Squatec.

Sont présents : M^{mes} Jacqueline Caron, mairesse

Francine Roy, conseillère Suzanne Ouellet, conseillère Juliette Côté, conseillère Chantal Pelletier, conseillère Francis Pelletier, conseiller

Est absent : M. Alain Malenfant, conseiller

M.

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de Jacqueline Caron, mairesse.

Julie Garon, directrice générale étant présente.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 30 par Jacqueline Caron.

RÉSOLUTION N° 2016-08-136

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur la proposition de Chantal Pelletier, il est résolu d'adopter l'ordre du jour proposé. Il est de plus résolu de laisser ouvert le point « Autres sujets ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2016-08-137

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2016

Sur la proposition de Francine Roy, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2016.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

<u>RÉSOLUTION N° 2016-08-138</u>

APPROBATION DES COMPTES

Sur la proposition de Francis Pelletier, il est résolu que les comptes totalisant 124 876.57 \$ dont le détail apparaît à l'annexe 08-2016 soient approuvés. Le certificat de disponibilité de crédits est classé sous la cote 204-101.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

CORRESPONDANCE

Madame la Mairesse fait lecture d'un résumé de la correspondance.

RÉSOLUTION N° 2016-08-139

RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE VILLA DES PINS ET LA MUNIICPALITÉ DE SQUATEC EN CAS DE SINISTRE

Sur la proposition de Chantal Pelletier, il est résolu d'autoriser la Villa des Pins à utiliser la grande salle de l'édifice municipal en cas d'urgence pour loger les occupants de leur établissement, et ce, sans condition particulière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

AVIS DE MOTION – NOUVELLE RÈGLE DE LA LOI SUR L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

Juliette Côté, conseillère, donne avis de motion afin de modifier le code d'éthique des élus municipaux. Ledit projet de règlement concerne la nouvelle règle de la Loi sur l'éthique et la déontologie des élus municipaux du projet de loi 83 (Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique).

AVIS DE MOTION – NOUVELLE RÈGLE DE LA LOI SUR L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Francine Roy, conseillère, donne avis de motion afin de modifier le code d'éthique des employés municipaux. Ledit projet de règlement concerne la nouvelle règle de la Loi sur l'éthique et la déontologie des élus municipaux du projet de loi 83 (Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique).

RENOUVELLEMENT DES MANDATS DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

Jacqueline Caron, mairesse informe les élus que le comité consultatif d'urbanisme (CCU) doit être renouvelé pour les deux prochaines années. Ceux déjà en poste désirent renouveler leur mandat, sauf un participant. Nous demanderons auprès des citoyennes et des citoyens du périmètre urbain leur implication volontaire à participer au rencontre du comité consultatif d'urbanisme (CCU).

<u>RÉSOLUTION N° 2016-08-140</u>

ENTÉRINER L'ACHAT D'UNE REMORQUE POUR LE CAISSON ET LES AUTRES ÉQUIPEMENTS

Sur la proposition de Juliette Côté, il est résolu d'entériner l'achat d'une remorque pour le transport du caisson et des autres équipements de Les Remorques JPG Inc. au montant de 4 488.29 \$ taxes incluses.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2016-08-141

RÉGIME VOLONTAIRE D'ÉPARGNE-RETRAITE (RVER) — OFFRE DE DESJARDINS & CIE

Considérant que le but de rendre l'épargne-retraite plus accessible aux travailleurs des petites et moyennes entreprises.

Considérant que la Loi sur les régimes volontaires d'épargne-retraite précise l'obligation des employeurs d'offrir à leurs employés le régime volontaire d'épargne-retraite (RVER) avant le 31 décembre 2016 pour les entreprises qui compte 20 employés et plus.

Considérant qu'il n'y a aucun frais pour l'employeur et des frais minimes pour les employés.

Considérant que l'employeur n'est pas tenu de cotiser au RVER, mais il peut toujours le faire de façon volontaire.

Considérant que le taux de cotisation dans un RVER est déterminé par l'employé. Tous les employés ayant fait l'objet d'une adhésion automatique par leur employeur disposent d'un délai de 60 jours après leur inscription pour se retirer complètement du RVER sans quoi des cotisations commenceront à être prélevées sur leur salaire.

Sur la proposition de Francis Pelletier, il est résolu d'accepter l'offre de Desjardins & Cie pour l'implantation du régime volontaire d'épargne-retraite (RVER) avant le 31 décembre 2016 aux employés municipaux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

<u>RÉSOLUTION N° 2016-08-142</u>

ENTÉRINER L'AUTORISATION À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE D'ALLER EN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR LA POSE D'ASPHALTE — RUE SAINT-ANDRÉ

Sur la proposition de Francine Roy, il est résolu de mandater la directrice générale d'aller en appel d'offres sur invitation auprès de fournisseurs pour la pose d'asphalte sur la rue Saint-André.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

<u>RÉSOLUTION Nº 2016-08-143</u>

ABOLIR LA TAXE INJUSTE SUR LES TRANSFERTS D'ENTREPRISES FAMILIALES

Considérant la demande du député de Rimouski-Neigette-Témiscouata-Les Basques, monsieur Guy Caron, pour mettre fin à la taxe injuste appliquée lors de transferts d'entreprises familiales, qui sera débattu à l'automne 2016.

Considérant que le projet de loi C-274 vise à faciliter le transfert des PME, des fermes familiales ou des sociétés de pêche entre les membres d'une même famille.

Considérant que le projet de loi permettrait aux propriétaires et aux acheteurs d'une même famille de profiter des mêmes droits privilèges que dans le cadre d'une transaction entre personnes non apparentées.

Considérant qu'au Canada, lorsqu'un parent vend son entreprise à un membre de sa famille, la différence entre le prix de vente et le prix payé à l'origine est considérée comme un dividende. S'il vend son entreprise à une personne sans lien de dépendance, elle est considérée comme un gain en capital.

Considérant que le régime de transfert familial est très désavantageux, puisqu'il n'inclut pas le droit à une exemption à vie et que le transfert est plus lourdement imposé.

Sur la proposition de Juliette Côté, il est résolu d'appuyer le député de Rimouski-Neigette-Témiscouata-Les Basques, monsieur Guy Caron, afin d'abolir la taxe injuste sur les transferts d'entreprises familiales en remplissant la carte postale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2016-08-144

OFFRE DE SERVICE - PRODUCTION VIDÉO

Sur la proposition de Suzanne Ouellet, il est résolu d'accepter la proposition de la Route des Monts Notre-Dame afin de créer une vidéo promotionnelle d'environ 30 à 45 secondes et ce, au montant de 500 \$ taxes incluses. Il est de plus résolu que la création de la vidéo soit de promouvoir les villages et les attraits du Haut-Pays du Bas-Saint-Laurent et inclus la prise d'images, le montage, la rédaction des textes, la narration et la figuration.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2016-08-145

EMBAUCHE D'UN NOUVEAU BRIGADIER SCOLAIRE

Sur la proposition de Francis Pelletier, il est résolu d'embaucher monsieur Ghislain Morin comme brigadier scolaire pour la saison 2016-2017. Il est de plus résolu de remercier madame Julie Caron pour son dévouement et les services rendus aux jeunes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Nouvelles heures d'ouverture au bureau de poste de Saint-Michel-du-Squatec

Madame Jacqueline Caron annonce aux citoyennes et aux citoyens présents dans la salle qu'il y a depuis le 7 août 2016 des nouvelles heures d'ouverture au bureau de poste de Saint-Michel-du-Squatec. Le lundi, mardi, mercredi et vendredi les heures sont de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 15 à 17 h 00. Le jeudi les heures sont de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 18 h 00.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

CONSEIL DES MAIRES — JUILLET 2016

Il n'y a eu aucune réunion du conseil des maires au mois de juillet 2016.

RAPPORT DES COMITÉS

Les élus résument les différentes activités auxquelles ils ont participé au cours du dernier mois dans le cadre des réunions des comités dont ils sont membres.

TAUX D'OCCUPATION DES CHALETS AU CAMPING – JUILLET 2016

Jacqueline annonce que l'état de l'occupation des chalets au camping pour les mois de juillet et août sera donnée lors de la séance du mois de septembre 2016.

RÉSOLUTION 2016-05-146

$\underline{\text{Mise aux normes de l'eau potable} - \text{Estimation des coûts}}$

Directrice générale, secrétaire-trésorière

Sur la proposition de Francis Pelletier, il est résolu d'aller de l'avant dans le processus vers la mise aux normes de l'eau potable selon l'estimation des coûts reçue.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.
Je, Julie Garon, directrice générale, certifie que les crédits nécessaires au paiement des dépenses réalisées et engagées dont il est fait mention dans le présent procès-verbal sont disponibles.
Directrice générale, secrétaire-trésorière
PÉRIODE DE QUESTIONS
Madame la Mairesse procède à la période de questions.
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
Levée de la séance à 20 h 30.
En signant le procès-verbal, Jacqueline Caron, mairesse, est réputée avoir approuvé et signé chacune des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.
Mairesse